

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 septembre 2009

CP 09/09-13

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.

**SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES
GROUPE ARCADE
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
POUR LA CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS
Les patios de l'Hippodrome
COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société française des habitations économiques groupe Arcade, destinés à la construction de 28 logements locatifs individuels à très haute performance énergétique (7 T3, 15 T4 et 6 T5), situés lieu-dit Marchès, "les patios de l'hippodrome" à Castelsarrasin. Ces logements seront prioritairement réservés aux familles de militaires du 31ème Régiment du Génie de Castelsarrasin.

Le plan de financement prévisionnel, d'un montant global de 3 507 283 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	642 837 €
* Prêt PLAI Foncier	63 941 €
* Prêt PLUS Travaux	1 866 296 €
* Prêt PLAI Travaux	185 633 €
* Prêt complémentaire TPHE	245 510 €
* Subvention Etat PLUS (arrêté du 19/08/09)	150 000 €
* Subvention Etat PLAI (arrêté du 19/08/09)	30 000 €

* Subvention 1 %	85 000 €
* Subvention Région	39 900 €
* Subvention Conseil Général	38 100 €
* Fonds propres	160 066 €

Total **3 507 283 €**

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 3 004 217 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Pour les prêts foncier :

- Prêt PLUS foncier	
Montant	642 837 €
Montant de la garantie	321 418,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

- Prêt PLAI foncier	
Montant	63 941 €
Montant de la garantie	31 970,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,05 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

* Pour les prêts construction :

- Prêt PLUS travaux	
Montant	1 866 296 €
Montant de la garantie	933 148 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

- Prêt PLAI travaux	
Montant	185 633 €
Montant de la garantie	92 816,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,05 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

* Pour le prêt complémentaire énergie performance :

- Prêt THPE	
Montant	245 510 €
Montant de la garantie	122 755 €
Taux d'intérêt actuariel	0,95 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 502 108,50 €, soit 50 % d'un montant global de 3 004 217 €, sous réserve que la commune de Castelsarrasin se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société française des habitations économiques groupe Arcade, pour la construction de 28 logements locatifs individuels à très haute performance énergétique (7 T3, 15 T4 et 6 T5), situés lieu-dit Marchès, "les patios de l'hippodrome" à Castelsarrasin, la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 1 502 108,50 € pour les cinq prêts suivants contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

- . le premier de type PLUS foncier d'un montant de 642 837 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 % ;
 - . le deuxième de type PLAI foncier d'un montant de 63 941 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,05 % ;
 - . le troisième de type PLUS travaux d'un montant de 1 866 296 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85 % ;
 - . le quatrième de type PLAI travaux d'un montant de 185 633 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,05 % ;
 - . le dernier prêt complémentaire de type énergie performance (TPHE) d'un montant de 245 510 € sur une durée de 40 ans au taux de 0,95 % ;
- Précise que ces logements seront prioritairement réservés aux familles de militaires du 31ème Régiment du Génie de Castelsarrasin ;
 - Précise également que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
 - Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,